



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Taxes foncières pour 2022**

votées et perçues par la commune et divers organismes

**Avis d'impôt**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTES-PYRENEES  
1 BD DU MARECHAL JUIN  
65000 TARBES

3532-015642-0052-0



**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 16 31 786 682 162  
Référence de l'avis : 22 65 4164005 46

Numéro de propriétaire : 440 H00730 E

Département d'imposition : 65  
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 440  
TARBES

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 09/08/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 65028

**Somme à payer**

**2 799,00 €**

Date limite de paiement : 17/10/2022

**Vos contacts**

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP HAUTES-PYRENEES  
1 BD DU MARECHAL JUIN  
65000 TARBES  
Tél : 05 62 44 40 50

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF HAUTES PYRENEES  
CELL FONC DEP  
1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Payez cette somme par un des moyens suivants :**

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

**Flashcode**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",  
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

payé 19/10/22  
à 18h52 ref 600184724901  
prél c part du 27/10

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBJDJ5	PROPRIETAIRE	HABERLE PATRICIA ALIETTE MARIE MARTHE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	54,59 %	%	0,656 %	0,196 %	8,05 %	0,312 %		
	Taux 2022	54,59 %	%	0,79 %	0,195 %	7,75 %	0,317 %		
	Adresse	9057 RES ARRAY DOU SCU							
	Base	1866		1866	1866	1866	1866		
	Cotisation	1019		15	4	157	6	1201	
	Cotisation lissée								
	Adresse	62 AV BERTRAND BARERE							
	Base	2403		2419	2419	2439	2419		
	Cotisation	1312		19	5	189	8		
	Cotisation lissée	1288		19	5	181	8	1501	
	Cotisation 2021	2260		28	9	342	14		
	Cotisation 2022	2307		34	9	338	14	2702	
	Variation	+2,08 %	%	+21,43 %	0 %	-1,17 %	0 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de + 8 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 12€.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		97	
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R Y					<b>Montant de votre impôt</b>		<b>2799</b>	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.